



# Bilan de la première année du quinquennat de François Hollande

INSTITUT  
MONTAIGNE









## Méthode de travail

Durant la campagne présidentielle de 2012, l'Institut Montaigne a réalisé le chiffrage des programmes présentés par les principaux candidats.

144 propositions ont ainsi été analysées dans le cadre de l'opération « Chiffrages - Déchiffrages 2012 » ([www.chiffrages-dechiffrages2012.fr](http://www.chiffrages-dechiffrages2012.fr)).

Un an après l'élection de François Hollande et l'arrivée d'une nouvelle majorité, l'Institut Montaigne revient sur l'évolution des indicateurs macro-économiques retenus par le candidat dans son programme ainsi que sur les engagements pris, pendant la campagne ou durant l'année écoulée, en matière de finances publiques, de compétitivité et d'emploi.

## Évaluation du respect des engagements

-  Engagement tenu
-  Engagement partiellement tenu
-  Engagement abandonné
-  Engagement pas encore tenu



# Sommaire

<b>I - Trajectoires</b> .....	<b>3</b>
1. Croissance	
2. Déficit public	
3. Dette publique	
<b>II - Finances publiques</b> .....	<b>9</b>
1. Dépenses publiques	
2. Fiscalité	
<b>III - Compétitivité</b> .....	<b>28</b>
1. Balance commerciale et industrie	
2. CICE	
3. Fiscalité de l'épargne	
4. Épargne réglementée	
5. Banque publique d'investissement	
<b>IV - Emploi</b> .....	<b>36</b>
1. Chômage	
2. Dialogue social	
3. Emplois d'avenir	
4. Contrat de génération	
5. Sécurisation de l'emploi	
6. Formation professionnelle	
<b>V - Graphiques</b> .....	<b>42</b>
1. Croissance	
2. Dépenses publiques	
3. Prélèvements obligatoires	
4. Déficit public	
5. Dette publique	



# I - Trajectoires

## 1. Croissance

### PRÉVISIONS DE CROISSANCE

Les prévisions de croissance annoncées par François Hollande dans son programme ont été revues à la baisse à plusieurs reprises par le Gouvernement, et pour la dernière fois dans le programme de stabilité présenté le 17 avril 2013 :

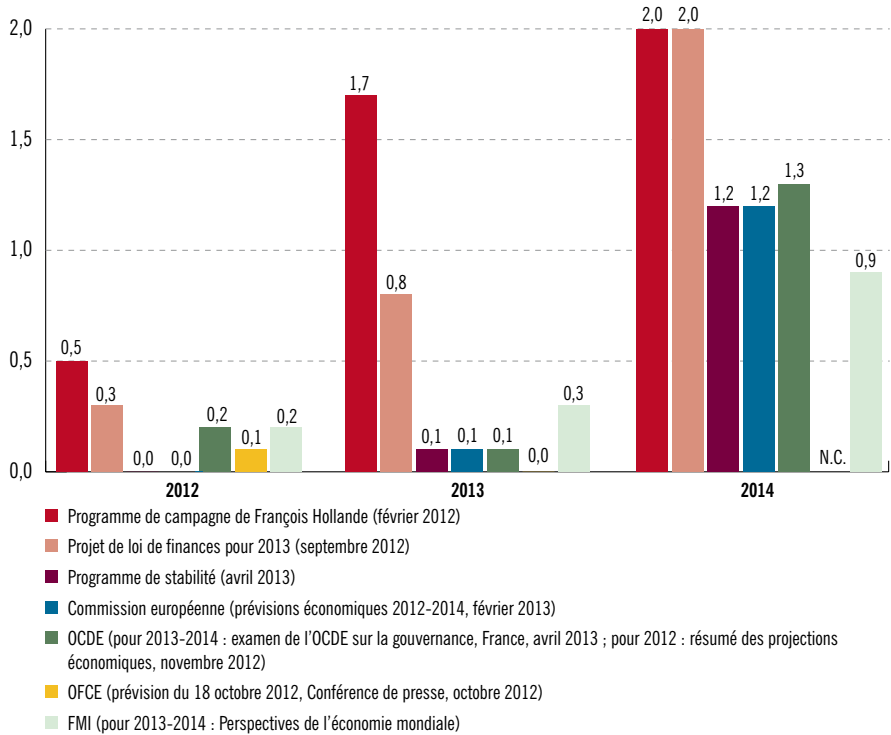
- de 1,7 % à 0,1 % pour 2013 ;
- de 2 % à 1,2 % pour 2014 ;
- en revanche, le Gouvernement continue d'afficher des hypothèses de croissance à 2 % pour 2015, 2016 et 2017.

Croissance du PIB (%)	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Hypothèses du programme de François Hollande (février 2012)	0,5	1,7	2,0	2,0 - 2,5	2,0 - 2,5	2,0 - 2,5
Hypothèses du programme de stabilité (avril 2013)	–	0,1	1,2	2,0	2,0	2,0

# I - Trajectoires

## 1. Croissance

### Prévisions de croissance



# I - Trajectoires

## 2. Déficit public

### RÉTABLISSMENT DES COMPTES PUBLICS

#### Engagement

« Le déficit public sera réduit à 3 % du produit intérieur brut en 2013. Je rétablirai l'équilibre budgétaire en fin de mandat » (*engagement n° 9 du programme*).

#### Mise en œuvre

Alors que l'objectif avait été fixé à 4,5 %, le déficit public s'est établi à 4,8 % en 2012. En cause, selon le Gouvernement, la révision du déficit 2011 (5,3 % au lieu de 5,2 %), la recapitalisation de Dexia, le budget rectificatif européen et la faiblesse de la croissance économique.

L'objectif de 3 % est repoussé à 2014. Un délai a été demandé à cette fin à la Commission européenne.

L'objectif de retour à l'équilibre à la fin du quinquennat est abandonné. Le PLF pour 2013, présenté en septembre 2012, visait un objectif de 0,3 % en 2017 ; le programme de stabilité d'avril 2013, 0,7 %.

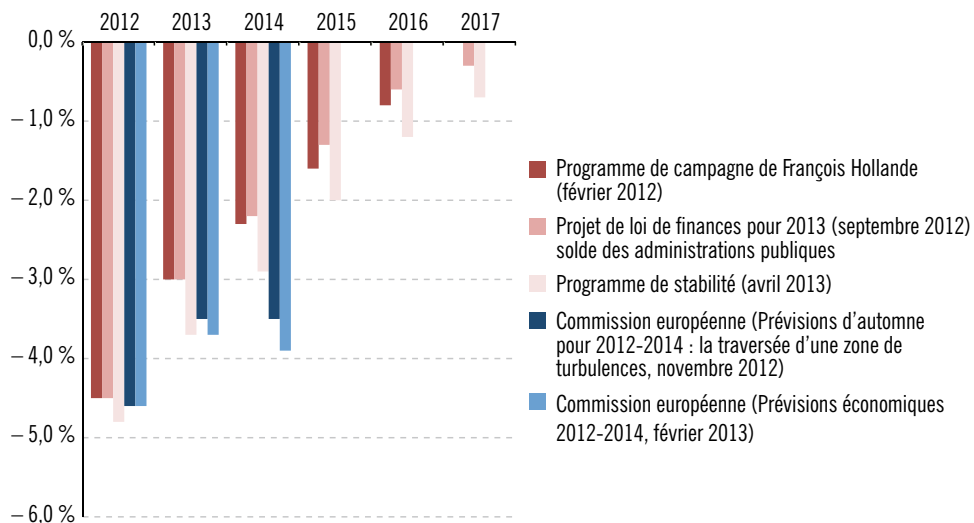
Déficit public (% PIB)	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Objectifs du programme de François Hollande (février 2012)	4,5	3,0	2,3	1,6	0,8	0
Objectifs du programme de stabilité (avril 2013)	4,8	3,7	2,9	2,0	1,2	0,7

**Les objectifs de réduction du déficit public à 3 % en 2013 et à 0 % en 2017 ont été reportés.**

# I - Trajectoires

## 2. Déficit public

### Déficit public (prévisions)



# I - Trajectoires

## 3. Dette publique

### NIVEAU DE LA DETTE PUBLIQUE

- Le plan de désendettement du programme de François Hollande prévoyait de maintenir la dette à un niveau inférieur à 90 % du PIB sur l'ensemble du quinquennat et de la ramener à 80 % en 2017.
- Le programme de stabilité présenté le 17 avril 2013 n'envisage qu'une stabilisation du niveau de la dette sur la durée du quinquennat (88,2 % attendu en 2017) et même un pic historique à 94,3 % en 2014.

Dette publique (% PIB)	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Objectifs du programme de François Hollande (février 2012)	88,7	88,6	87,6	85,8	83,4	80,2
Objectifs du programme de stabilité (avril 2013)	90,2	93,6	94,3	92,9	90,7	88,2

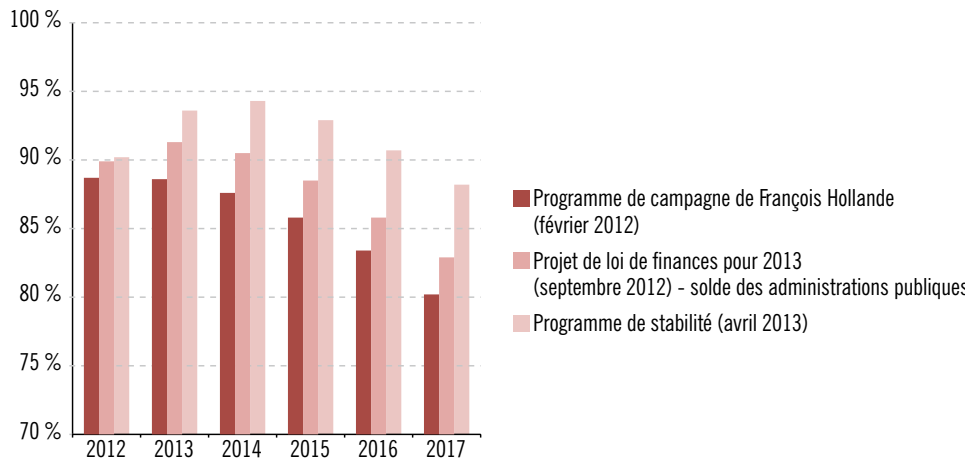
**La trajectoire de réduction de la dette publique présentée pendant la campagne a été abandonnée.**

**La dette en 2017 est désormais attendue à 88,2 % du PIB, contre 80,2 % pendant la campagne.**

# I - Trajectoires

## 3. Dette publique

### Dette publique (prévisions)





## II - Finances publiques

### 1. Dépenses publiques

## RÉDUCTION DES DÉPENSES PUBLIQUES

### Engagement

Réaliser 50 Mds€ d'économies sur les dépenses publiques durant le quinquennat.

### Engagement supplémentaire

Réaliser 10 Mds€ d'économies sur les dépenses publiques pour financer la moitié du coût du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), décidé par le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi du 6 novembre 2012.

### Mise en œuvre

Les objectifs de réduction de la part de la dépense publique dans le PIB pour les prochaines années ont été revus à la baisse depuis la campagne. Les 60 Mds€ d'économies visés par le programme de campagne et le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi y étaient très peu détaillés. Les annonces du Gouvernement n'ont présenté qu'une part réduite de l'effort qu'il faudra mettre en œuvre pour atteindre cet objectif.

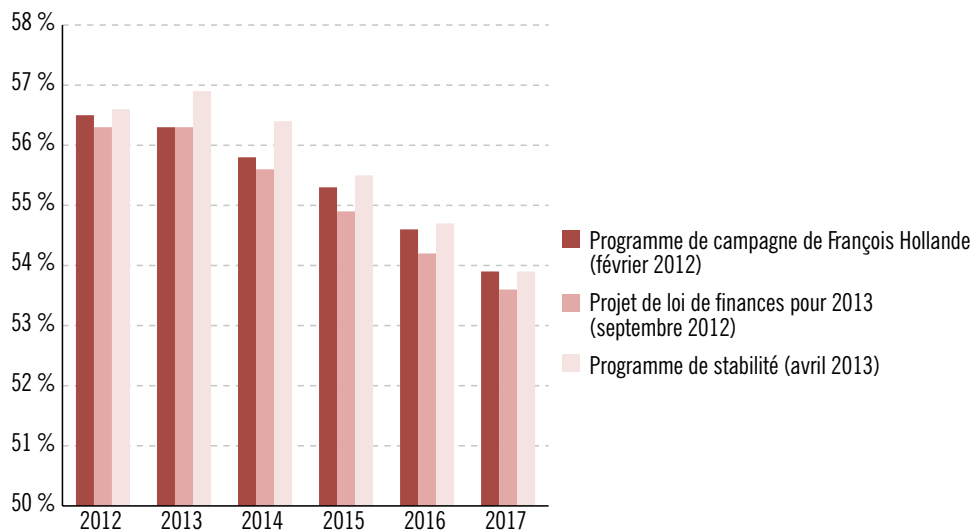
Déficit public (% PIB)	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Objectifs du programme de François Hollande (février 2012)	56,5	56,3	55,8	55,3	54,6	53,9
Objectifs du programme de stabilité (avril 2013)	56,6	56,9	56,4	55,5	54,7	53,9

La plupart des économies à réaliser d'ici 2017 n'ont pas été détaillées.

## II - Finances publiques

### 1. Dépenses publiques

#### Dépenses publiques (prévisions)



## II - Finances publiques

### 1. Dépenses publiques

#### DE LA RGPP À LA MAP

##### Engagement

« Un coup d'arrêt sera porté à la procédure de révision générale des politiques publiques (RGPP) et à l'application mécanique du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux » (*engagement n° 10 du programme*).

##### Mise en œuvre

Le Premier ministre a annoncé le 25 septembre 2012 l'arrêt de la RGPP.

Fin 2013, elle aura permis de réaliser 15 Mds€ d'économies en année pleine (sixième rapport du Conseil de modernisation des politiques, décembre 2011). Dès 2008, 10 à 15 Mds€ d'économies étaient visés, un montant proche du total d'économies envisagées pour la sphère de l'État (IGA, IGAS, IGF, Bilan de la RGPP et conditions de réussite d'une nouvelle politique de réforme de l'État, septembre 2012).

La modernisation de l'action publique est lancée par le séminaire gouvernemental du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Le CIMAP (Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique) du 18 décembre 2012 a acté 50 décisions et lancé l'évaluation de 40 politiques publiques. Le CIMAP du 2 avril 2013, en partie consacré au suivi de ces premières décisions, en a annoncé 30 nouvelles et ciblé 9 autres politiques publiques pour évaluation.

**La RGPP a été abandonnée.**

**La MAP, qui lui a succédé, ne se traduit par aucune décision budgétaire à ce stade.**



## II - Finances publiques

### 1. Dépenses publiques

#### ÉCONOMIES POUR 2013

Le projet de loi de finances pour 2013 a engagé 10 Mds€ d'économies par rapport à l'évolution tendancielle des dépenses publiques :

- 2,8 Mds€ d'économies nettes de fonctionnement :
  - créations d'emplois dans les missions prioritaires (enseignement, sécurité et justice) gagées par 12 298 suppressions dans les autres missions ;
  - stabilisation de la masse salariale de l'État ;
  - réduction de 5 % des dépenses de fonctionnement.
- 2 Mds€ de baisse des crédits d'intervention ;
- 2,2 Mds€ de report de dépenses dans la défense ;
- 1,2 Md€ d'économies sur les programmes d'investissements civils ;
- 1,8 Md€ de baisse des concours aux collectivités et aux opérateurs.



## II - Finances publiques

### 1. Dépenses publiques

#### PISTES POUR 2014

Dans le programme de stabilité présenté le 17 avril 2013, le Gouvernement a fixé à 14 Mds€ l'effort de réduction des dépenses publiques à réaliser en 2014. Les pistes d'économies suivantes ont été évoquées pour y parvenir :

- 3 Mds€ sur les dépenses d'assurance maladie (inflexion de la tendance d'évolution de l'ONDAM - Objectif national des dépenses d'assurance maladie) ;
- 2 Mds€ sur la politique d'achats de l'État (d'ici 2015) ;
- 1,5 Md€ sur les transferts aux collectivités, puis à nouveau 1,5 Md€ en 2015, pour financer 15 % du CICE.
- 1 Md€ sur la politique familiale, et 2,1 Mds€ à horizon 2016 (pistes proposées par le rapport Fragonard et celui de la Cour des comptes) ;
- 1 Md€ sur les aides aux entreprises ;
- 1 Md€ sur les retraites complémentaires (accord Agirc-Arcco) ;
- 750 M€ sur les budgets des ministères.



## II - Finances publiques

### 1. Dépenses publiques

## RÉFORME DES RETRAITES

### Engagement

« Je ferai en sorte que tous ceux qui ont 60 ans et qui auront cotisé la totalité de leurs annuités retrouvent le droit de partir à la retraite à taux plein à cet âge-là : ce principe sera mis en œuvre immédiatement. Une négociation globale s'engagera dès l'été 2012 avec les partenaires sociaux afin de définir, dans un cadre financier durablement équilibré, l'âge légal de départ à la retraite, la prise en compte de la pénibilité, le montant des pensions et l'évolution des recettes indispensables à la pérennité de notre système de retraite solidaire » (*engagement n° 18 du programme*).

### Mise en œuvre

Le décret du 3 juillet 2012, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre suivant, étend le dispositif « carrières longues » à ceux ayant commencé à travailler à 18 ou 19 ans, sous réserve d'avoir cotisé l'ensemble de leurs trimestres. En outre, 2 trimestres pourront être cotisés au titre du chômage, 2 au titre de la maternité et les 4 trimestres au titre du service militaire seront conservés.

- Coût annoncé par l'équipe de campagne : 5 Mds€ par an.
- Estimation « Chiffrages-Déchiffrages 2012 » : 5 Mds€ par an (<http://www.chiffrages-dechiffrages2012.fr/propositions/hollande-retablir-la-retraite-a-60-ans-sous-conditions>).
- Coût estimé par le Gouvernement : **3 Mds€ par an à partir de 2017.**

Suite aux rapports remis par le Conseil d'orientation des retraites le 19 décembre 2012 et le 22 janvier 2013, la Commission pour l'avenir des retraites a été installée par le Premier ministre le 27 février 2013. Chargée d'identifier les différentes pistes de réforme permettant d'assurer l'équilibre des régimes de retraites à court, moyen et long termes, et d'en renforcer la justice, l'équité et la lisibilité pour les assurés, elle remettra son rapport en juin. Sur cette base, le Gouvernement engagera une concertation avec les partenaires sociaux.

**L'extension du dispositif « carrières longues » a été décidée pour un coût de 3 Mds€ par an à partir de 2017.**

**La réforme globale est attendue pour l'automne.**



# II - Finances publiques

## 2. Fiscalité

### PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES

#### Engagement

« Les prélèvements obligatoires seront inférieurs à 47 %, chiffre comparable à celui affiché par la majorité sortante » (*François Hollande, « Mes 60 engagements pour la France », 2012*).

#### Mise en œuvre

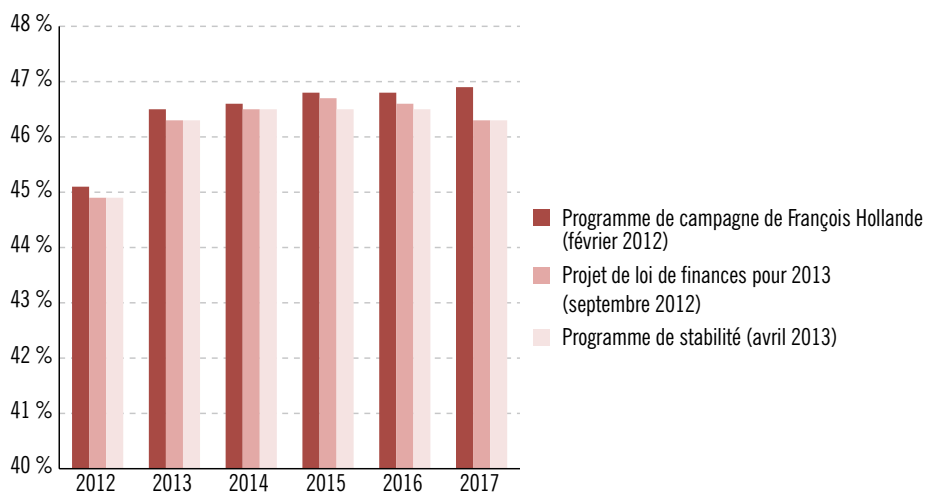
La croissance du taux de prélèvements obligatoires, telle qu'actualisée, est légèrement inférieure à celle prévue pendant la campagne. Ce taux atteindrait néanmoins un niveau record en 2014, à 46,5 % du PIB, sans diminution sensible envisagée durant le quinquennat.

Prélèvements obligatoires (% PIB)	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Objectifs du programme de François Hollande (février 2012)	45,1	46,5	46,6	46,8	46,8	46,9
Objectifs du programme de stabilité (avril 2013)	44,9	46,3	46,5	46,5	46,5	46,3

# II - Finances publiques

## 2. Fiscalité

### Prélèvements obligatoires (prévisions)





# II - Finances publiques

## 2. Fiscalité

### RÉDUCTION DES NICHES FISCALES

#### Engagement

« Je reviendrai sur les cadeaux fiscaux et les multiples « niches fiscales » accordés depuis dix ans aux ménages les plus aisés et aux plus grosses entreprises. Cette réforme de justice permettra de dégager 29 milliards d'euros de recettes supplémentaires » (*engagement n° 9 du programme*).

#### Mise en œuvre

- Les créations et suppressions de niches fiscales votées en 2012 (PLFR et PLF 2013) doivent permettre d'économiser 1,6 Md€ en 2013, 3,1 Mds€ en 2014 et 3,6 Mds€ en 2015, *via* notamment :
  - la fin des heures supplémentaires défiscalisées (gain attendu de 1,5 Md€ en 2015) ;
  - les restrictions à l'accès au prêt à taux zéro (gain attendu de 1 Md€ en 2015).
- L'impact de certaines mesures du PLF 2013 (fin du dispositif Scellier, plafonnement des avantages fiscaux à 10 000 €) n'est en revanche pas mesuré.
- Un nouveau coup de rabot sur les niches fiscales improductives est prévu pour le PLF 2014, parmi les 6 Mds€ de nouvelles mesures fiscales.

**Le total des économies actées sur les dépenses fiscales demeure encore très éloigné de l'objectif de 29 Mds€ à atteindre en 2017.**

# II - Finances publiques

## 2. Fiscalité

### HEURES SUPPLÉMENTAIRES

#### Engagement

« Je reviendrai sur la défiscalisation et les exonérations de cotisation sociale sur les heures supplémentaires, sauf pour les très petites entreprises » (*engagement n° 34 du programme*).

#### Mise en œuvre

La loi de finances rectificative du 16 août 2012 supprime les avantages fiscaux et sociaux attachés à l'accomplissement d'heures supplémentaires et complémentaires, à l'exception de la déduction forfaitaire de cotisations patronales sur les heures supplémentaires qui restera applicable dans les entreprises employant moins de 20 salariés.

- Gain annoncé par l'équipe de campagne : 4,6 Mds€ par an.
- Estimation « Chiffrages-Déchiffrages 2012 » : 3,1 Mds€ par an (<http://www.chiffrages-dechiffrages2012.fr/propositions/hollande-revenir-sur-la-defiscalisation-des-heures-supplementaires>).
- Gain estimé par le Gouvernement (PLFR juillet 2012) : 3 Mds€ par an.

**Cette mesure a été mise en œuvre, pour un gain de 3 Mds€ par an.**



# II - Finances publiques

## 2. Fiscalité

### IMPOSITION DES REVENUS DU CAPITAL

#### Engagement

« Les revenus du capital seront imposés comme ceux du travail » (*engagement n° 14 du programme*).

#### Mise en œuvre

Les revenus du capital (intérêts, dividendes, plus-values mobilières) sont imposés au même titre que les revenus du travail et selon le même barème. Le prélèvement forfaitaire libératoire est supprimé (loi de finances pour 2013).

Suite au mouvement dit des « pigeons », la taxation des plus-values de cession d'entreprises a été aménagée par rapport au texte du projet de loi, en prévoyant de nouveaux abattements et en supprimant la rétroactivité de l'alignement de la fiscalité du capital sur celle du travail.

- Gain annoncé par l'équipe de campagne : 4,5 Mds€ par an.
- Estimation « Chiffrages-Déchiffrages 2012 » : 4,4 Mds€ par an (<http://www.chiffrages-dechiffrages2012.fr/propositions/hollande-imposer-les-revenus-du-capital-comme-ceux-du-travail>).
- Gain estimé par le Gouvernement (PLF 2013) : **3 Mds€ en 2013, puis 1,4 Md€ par an.**

Cette mesure a été mise en œuvre, pour un gain de 1,4 Md€ par an.  
La taxation des plus-values de cession d'entreprises a néanmoins été aménagée.



# II - Finances publiques

## 2. Fiscalité

### QUOTIENT FAMILIAL

#### Engagement

« Je rendrai le quotient familial plus juste en baissant le plafond pour les ménages les plus aisés, ce qui concernera moins de 5 % des foyers fiscaux » (*engagement n° 16 du programme*).

#### Mise en œuvre

La loi de finances pour 2013 limite l'avantage apporté par le quotient familial à 2 000 € par enfant, au lieu de 2 336 €.

- Estimation « Chiffrages-Déchiffrages 2012 » : 450 M€ par an (<http://www.chiffrages-dechiffrages2012.fr/propositions/hollande-abaisser-le-plafond-du-quotient-familial>).
- Gain estimé par le Gouvernement (PLF 2013) : **490 M€ par an**.

**Cette mesure a été mise en œuvre, pour un gain de 0,5 Md€ par an.**



# II - Finances publiques

## 2. Fiscalité

### NON-INDEXATION DU BARÈME DE L'IR

#### Engagement

« Nous reviendrons sur la non-indexation du barème de l'impôt sur le revenu en 2013 »  
(entretien de François Hollande à L'Express, 10 avril 2013).

#### Mise en œuvre

La loi de finances pour 2013 maintient le barème en vigueur, avec un principe de non-indexation sur l'inflation. Cependant, les ménages des classes populaires et moyennes bénéficient d'une majoration de la décote : si leur revenu n'a pas augmenté, les contribuables situés dans les deux premières tranches ne subiront pas de hausse d'impôt.

- Considérant qu'il ne s'agit pas d'une mesure nouvelle, le Gouvernement n'a pas fourni d'estimation du gain engendré. L'économie pour 2012 avait été évaluée à 1,7 Md€.
- Coût de la décote estimé par le Gouvernement (PLF 2013) : 345 M€ en 2013, 510 M€ par an à partir de 2014.

**La non-indexation du barème de l'IR a été maintenue pour 2013  
(avec une décote pour les deux premières tranches).**



# II - Finances publiques

## 2. Fiscalité

### TRANCHE D'IR À 45 %

#### Engagement

« Je ferai contribuer les plus fortunés des Français à l'effort national en créant une tranche supplémentaire de 45 % pour les revenus supérieurs à 150 000 euros par part » (*engagement n° 15 du programme*).

#### Mise en œuvre

La loi de finances pour 2013 crée une nouvelle tranche marginale de l'impôt sur le revenu à 45 %, pour les contribuables déclarant plus de 150 000 € par part.

- Gain annoncé par l'équipe de campagne : 700 M€ par an.
- Estimation « Chiffrages-Déchiffrages 2012 » : 400 M€ par an (<http://www.chiffrages-dechiffrages2012.fr/propositions/hollande-rehausser-la-tranche-superieure-de-l-impot-sur-le-revenu>).
- Gain estimé par le Gouvernement (PLF 2013) : **320 M€ par an**.

Cette mesure a été mise en œuvre, pour un gain de 0,3 Md€ par an.



# II - Finances publiques

## 2. Fiscalité

### BARÈME DE L'ISF

#### Engagement

« Je reviendrai sur les allègements de l'impôt sur la fortune institués en 2011 par la droite, en relevant les taux d'imposition des plus gros patrimoines » (*engagement n° 17 du programme*).

#### Mise en œuvre

Afin de revenir au rendement antérieur à la réforme de 2011, la loi de finances pour 2013 rétablit l'ancien barème progressif de l'ISF. Le seuil d'entrée est fixé à 1,31 million d'euros. L'impôt est plafonné à 75 % des revenus.

- Gain annoncé par l'équipe de campagne : 2,3 Mds€ par an.
- Estimation « Chiffrages-Déchiffrages 2012 » : 2,3 Mds€ par an (<http://www.chiffrages-dechiffrages2012.fr/propositions/hollande-revenir-sur-les-allegements-de-l-isf-decides-en-2011-en-relevant-les-taux-d-imposition-des-plus-gros-patrimoines>).
- Gain estimé par le Gouvernement (PLF 2013) : **1 Md€ par an.**

Cette mesure a été mise en œuvre, pour un gain de 0,3 Md€ par an.



# II - Finances publiques

## 2. Fiscalité

### DROITS DE SUCCESSION

#### Engagement

« L'abattement sur les successions sera ramené à 100 000 euros par enfant et l'exonération en faveur des conjoints survivants sera conservée » (*engagement n° 17 du programme*).

#### Mise en œuvre

La loi de finances rectificative du 16 août 2012 abaisse le seuil d'exonération de 159 325 € à 100 000 € tous les 15 ans. L'actualisation annuelle de ce montant et le mécanisme de lissage instauré en 2011 sont supprimés.

- Gain annoncé par l'équipe de campagne : 1,6 Md€ par an.
- Estimation « Chiffrages-Déchiffrages 2012 » : 830 M€ par an (<http://www.chiffrages-dechiffrages2012.fr/propositions/hollande-limiter-l-abattement-sur-les-successions>).
- Gain estimé par le Gouvernement, hors effet de l'allongement de la période de rappel fiscal (PLFR juillet 2012) : **1,2 Md€ en 2013, 1,4 Md€ à partir de 2014.**

Cette mesure a été mise en œuvre, pour un gain de 1,4 Md€ par an.



# II - Finances publiques

## 2. Fiscalité

### TAXE À 75 %

#### Engagement

« Au-dessus d'un million d'euros par mois, le taux d'imposition devra être de 75 % »  
(François Hollande, TF1, 27 février 2012).

#### Mise en œuvre

L'article 12 du projet de loi de finances pour 2013 instituait une contribution exceptionnelle de solidarité de 18 % sur les revenus d'activité excédant 1 M€. Cette contribution était assise sur les revenus de chaque personne physique. Le 29 décembre 2012, le Conseil constitutionnel a censuré cet article pour méconnaissance de l'égalité devant les charges publiques.

François Hollande a annoncé le 28 mars 2013 que cette contribution exceptionnelle de deux ans sera prélevée au niveau des entreprises, pour les rémunérations supérieures à 1 M€.

- Estimation « Chiffrages-Déchiffrages 2012 » : 200 M€ par an (<http://www.chiffrages-dechiffrages2012.fr/propositions/hollande-creer-une-tranche-de-l-impot-sur-le-revenu-a-75->).
- Gain estimé par le Gouvernement pour la version initiale de la mesure (PLF 2013) : **210 M€ par an.**

Cette mesure n'a pas encore été mise en oeuvre.



## II - Finances publiques

### 2. Fiscalité

#### PLAFONNEMENT DES NICHES FISCALES

##### Engagement

« Nul ne pourra plus tirer avantage des « niches fiscales » au-delà d'une somme de 10 000 euros de diminution d'impôt par an » (*engagement n° 15 du programme*).

##### Mise en œuvre

La loi de finances pour 2013 plafonne à 10 000 € l'avantage lié aux niches fiscales.

Cependant, les investissements réalisés outre-mer continueront de bénéficier de l'ancien plafond et deux dispositifs ne feront plus l'objet d'un plafonnement : les réductions d'impôt accordées au titre des dépenses supportées en vue de la restauration complète d'un immeuble bâti (« loi Malraux ») et les réductions d'impôt accordées au titre du financement en capital d'œuvres cinématographiques (investissement dans des « SOFICA »).

- Gain annoncé par l'équipe de campagne : 1,3 Md€ par an.
- Pas d'estimation du gain par le Gouvernement (PLF 2013).

Cette mesure a été partiellement mise en œuvre.



## II - Finances publiques

### 2. Fiscalité

#### FUSION IR / CSG

##### Engagement

« La contribution de chacun sera rendue plus équitable par une grande réforme permettant la fusion à terme de l'impôt sur le revenu et de la CSG dans le cadre d'un prélèvement simplifié sur le revenu (PSR). Une part de cet impôt sera affectée aux organismes de sécurité sociale » (*engagement n°14 du programme*).

##### Mise en œuvre

Aucune réforme n'est engagée en ce sens à l'heure actuelle. Jérôme Cahuzac (BFM, 14 octobre 2012) et Pierre Moscovici (France Inter, 6 janvier 2013) ont indiqué qu'elle n'était pas prioritaire.

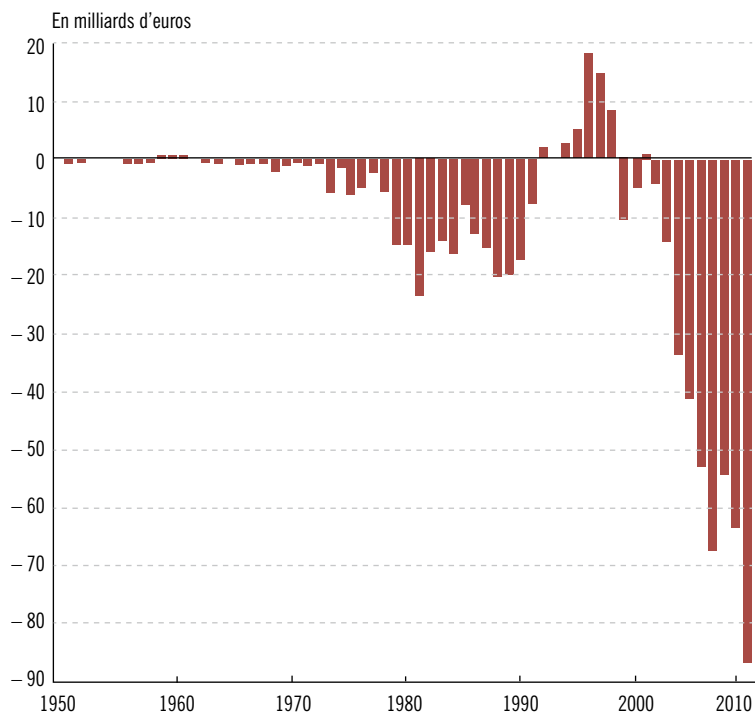
Cette mesure n'a pas encore été mise en œuvre.

# III - Compétitivité

## 1. Balance commerciale et industrie

### DÉFICIT DE LA BALANCE COMMERCIALE

#### Solde CAF-FAB de la balance commerciale de 1950 à 2011

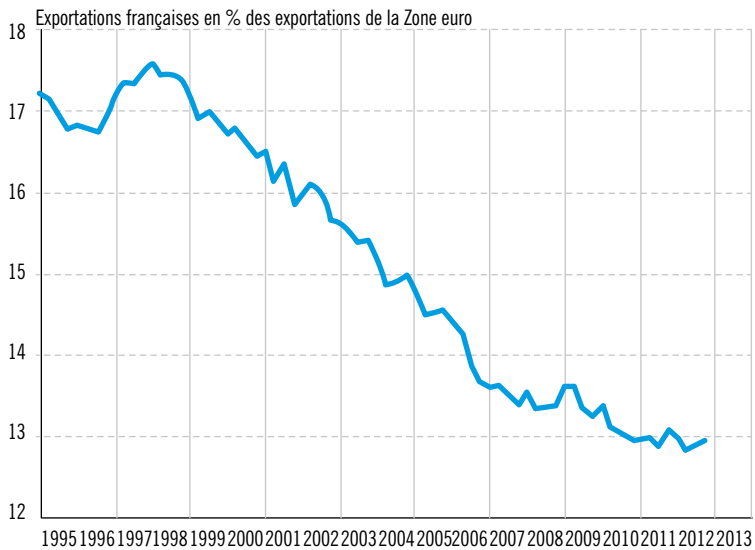


Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

# III - Compétitivité

## 1. Balance commerciale et industrie

### PART DES EXPORTATIONS FRANÇAISES DANS LES EXPORTATIONS DE LA ZONE EURO

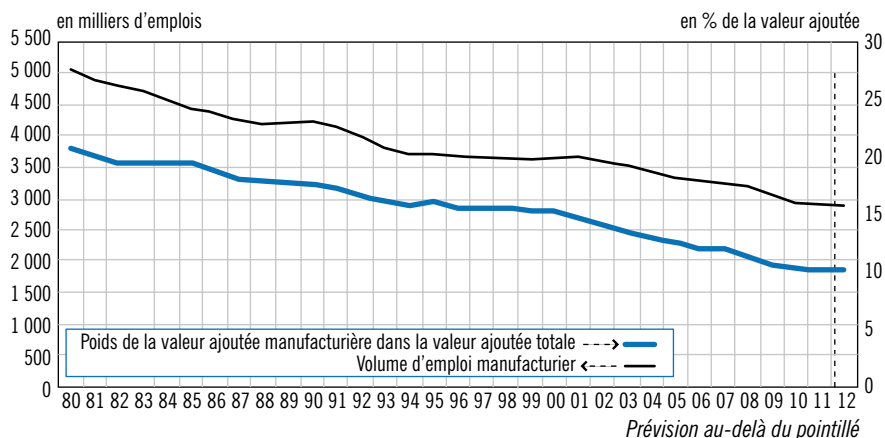


Source : Coe-Rexecode, Tableau de bord de la compétitivité, avril 2013.

# III - Compétitivité

## 1. Balance commerciale et industrie

### PART DE L'INDUSTRIE DANS LA VALEUR AJOUTÉE ET EMPLOI INDUSTRIEL



Source : INSEE, comptes nationaux, in Jean-François Eudeline, Gabriel Sklénard, Adrien Zakhartchou, *L'industrie manufacturière en France depuis 2008 : quelles ruptures ?*, INSEE, décembre 2012.



## III - Compétitivité

### 2. Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

## CRÉDIT D'IMPÔT AUX ENTREPRISES

### Engagement

« Mettre en place un Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) ». Alléger de 20 Mds€ par an les coûts des entreprises, avec une montée en charge progressive sur 3 ans (10 Mds€ dès la 1<sup>re</sup> année). Le montant du crédit d'impôt est calculé en proportion de la masse salariale brute de l'entreprise, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC (*décision n° 1 du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, 6 novembre 2012*).

### Mise en œuvre

Le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi s'appuie sur les recommandations formulées par Louis Gallois dans son *Pacte pour la compétitivité de l'industrie française*. Celui-ci préconisait un transfert de 30 Mds€ de charges sociales vers la fiscalité (hausse de 2 points de la CSG, taux réduit de TVA, fiscalité écologique).

La loi de finances rectificative du 29 décembre 2012 crée le CICE, d'un montant de 20 Mds€. Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Cette dépense fiscale sera compensée par la réforme des taux de TVA (fixés à 5, 10 et 20 % à partir de 2014), l'accroissement de la fiscalité écologique et une réduction de 10 Mds€ des dépenses publiques.

**Le crédit d'impôt aux entreprises a été mis en œuvre, pour un coût de 20 Mds€ par an, dont 10 Mds€ gagés sur des recettes supplémentaires.**



## III - Compétitivité

### 2. Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

#### IMPACT DU CICE

Plusieurs interrogations pèsent sur l'impact effectif qu'aura le CICE sur la compétitivité des entreprises.

- Le rapport Gallois recommandait un transfert de 30 Mds€ de charges des entreprises vers d'autres assiettes. Le Gouvernement a retenu la somme de 20 Mds€.
- La réduction de 20 Mds€ de charges (1 point de PIB) est conséquente. Cependant, les différentes hausses d'impôts votées depuis 2011 en direction des entreprises (plafonnement de la déductibilité des frais financiers, pour 4 Mds€, durcissement des plus-values de cession de titres de participation, pour 2 Mds€, fin des exonérations de charges sociales sur les heures supplémentaires pour 1,5 Md€) réduisent d'autant le bénéfice net du CICE pour les entreprises.
- Le recours au dispositif est susceptible d'être freiné par sa relative complexité (crédit d'impôt sur l'IS).
- L'industrie et les emplois potentiellement délocalisables devaient être les premières cibles du CICE. Or il s'applique à l'ensemble des secteurs, ce qui dilue d'autant ses effets.

**L'impact réel du CICE est encore incertain.**



## III - Compétitivité

### 3. Fiscalité de l'épargne

#### ORIENTATION DE L'ÉPARGNE

##### Engagement

« Encourager le financement des entreprises par la réforme de la fiscalité de l'épargne début 2013, qui favorisera, sans augmenter la dépense fiscale, la détention de long terme et les investissements en actions. Cette réforme s'appuiera sur les conclusions de la mission confiée aux parlementaires Karine Berger et Dominique Lefebvre » (*décision n° 5 du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, 6 novembre 2012*).

##### Mise en œuvre

Le rapport Berger-Lefebvre sur l'épargne financière a été remis le 2 avril 2013. Il propose notamment d'organiser une réorientation des encours de l'assurance-vie vers les placements les plus utiles à l'économie, sans déstabiliser ce produit.

Les propositions formulées par le rapport doivent alimenter la réflexion du Gouvernement dans le cadre de la préparation des prochains textes législatifs, en particulier le projet de loi de finances pour 2014.

**La réforme de la fiscalité de l'épargne n'a pas encore été engagée.**



## III - Compétitivité

### 4. Épargne réglementée

## PLAFONDS DE L'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE

### Engagement

« Je mobiliserai l'épargne des Français, en créant un livret d'épargne industrie dont le produit sera entièrement dédié au financement des PME et des entreprises innovantes. Pour cela, je doublerai le plafond du livret développement durable, en le portant de 6 000 à 12 000 euros » (*engagement n° 2 du programme*).

« Doublement du plafond du livret A » (*engagement n° 22 du programme*).

### Mise en œuvre

Le plafond du LDD (livret développement durable) a été doublé par décret le 19 septembre 2012.

Une première augmentation de 25 % du plafond du livret A a lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2012, le portant à 19 125 €. Une seconde augmentation, de 25 % également, est intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2013, fixant le plafond à 22 950 €, soit un relèvement total de 50 %.

La mise en œuvre de la seconde partie du relèvement du plafond (50 % également) n'a pas encore été annoncée.

Suite au rapport Duquesne, remis le 19 septembre 2012, une réforme des paramètres de l'épargne réglementée doit être engagée pour permettre de financer les organismes HLM et les collectivités locales à un coût raisonnable, tout en garantissant le pouvoir d'achat de l'épargne populaire.

Analyse « Chiffrages-Déchiffrages 2012 » : <http://www.chiffrages-dechiffrages2012.fr/propositions/hollande-doubler-le-plafond-du-livret-a-et-du-ldd>

**Le plafond du LDD a été doublé, celui du livret A rehaussé de 50 %.**



## III - Compétitivité

### 5. Banque publique d'investissement

#### BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT

##### Engagement

« Je créerai une banque publique d'investissement. À travers ses fonds régionaux, je favoriserai le développement des PME et je permettrai aux régions, pivots de l'animation économique, de prendre des participations dans les entreprises stratégiques pour le développement local et la compétitivité de la France » (*engagement n° 1 du programme*).

##### Mise en œuvre

La loi du 31 décembre 2012 relative à la création de la Banque publique d'investissement (BPI) acte le regroupement de Oséo, du FSI et de CDC entreprises dans une seule structure ayant pour objectif d'assurer un soutien financier aux TPE, PME et ETI. La capacité de financement totale de la BPI est fixée à 42 Mds€ (20 Mds€ réservés aux prêts directs aux entreprises, 12 Mds€ disponibles pour garantir les prêts accordés aux entreprises, 10 Mds€ permettant d'investir directement dans les entreprises).

Analyse « Chiffrages-Déchiffrages 2012 » : <http://www.chiffrages-dechiffrages2012.fr/propositions/hollande-creer-une-banque-publique-d-investissement>

Cette mesure a été mise en œuvre.

# IV - Emploi

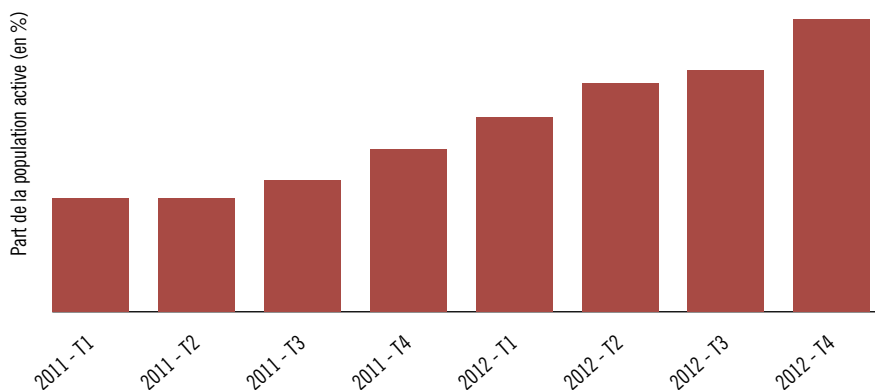
## 1. Chômage

### COURBE DU CHÔMAGE

#### Engagement

« Inverser la courbe du chômage d'ici la fin de l'année 2013 » (*TF1, 9 septembre 2012*).  
 Pour ce faire, « tous les outils sont là » (*France 2, 28 mars 2013*).

#### Taux de chômage (France métropolitaine, INSEE)



- Dans ses dernières prévisions, la Commission européenne ne juge pas possible une telle inflexion avant 2015.
- Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A (sans-emploi) s'est établi fin mars 2013 à 3 224 600 en France métropolitaine, soit un record historique, supérieur aux chiffres de 1997.
- Selon l'INSEE, le taux de chômage atteindrait 10,6 % de la population active en métropole à la fin du premier semestre 2013 (*INSEE, note de conjoncture, mars 2013*).

La courbe du chômage n'a pas encore été inversée.



# IV - Emploi

## 2. Dialogue social

### DÉMOCRATIE SOCIALE

#### Engagement

« Tout texte de loi concernant les partenaires sociaux devra être précédé d'une concertation avec eux. Je ferai modifier la Constitution pour qu'elle reconnaisse et garantisse cette nouvelle forme de démocratie sociale. Dès l'été 2012, je réunirai une grande conférence économique et sociale qui sera saisie des priorités du quinquennat » (*engagement n° 55 du programme*).

#### Mise en œuvre

Une première Conférence sociale s'est tenue les 9 et 10 juillet 2012, structurée autour de sept tables rondes thématiques : emploi ; formation professionnelle ; rémunération et pouvoir d'achat ; redressement de l'appareil productif national ; égalité professionnelle entre hommes et femmes et qualité de vie au travail ; avenir des retraites et financement de la protection sociale ; État, puissances publiques, collectivités et service public. Une deuxième édition est prévue en juin 2013.

Plusieurs concertations ont été lancées ou annoncées :

- sur le contrat de génération (accord national interprofessionnel du 19 octobre 2012 ; loi portant création du contrat de génération adoptée le 4 mars 2013) ;
- sur la sécurisation de l'emploi (accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 ; adopté en première lecture à l'Assemblée le 9 avril 2013, en cours d'examen au Sénat) ;
- sur la qualité de vie au travail (négociations entamées le 21 septembre 2012, toujours en cours) ;
- sur les retraites (une commission pour l'avenir des retraites a été installée en février 2013 et remettra ses conclusions en juin ; la concertation sera ensuite lancée à l'été) ;
- sur la formation professionnelle (après la conférence sociale de l'été 2013).

Le projet de loi constitutionnelle relatif à la démocratie sociale, obligeant à engager une concertation avec les partenaires sociaux avant toute réforme en matière de relations du travail, d'emploi et de formation professionnelle, a été adopté en Conseil des ministres le 13 mars 2013. Le Gouvernement vise une adoption par le Parlement avant la fin de l'été.

**Des conférences sociales et des concertations ont été lancées.**

**Le dialogue social n'a pas encore été inscrit dans la Constitution.**



## IV - Emploi

### 3. Emplois d'avenir

## 150 000 EMPLOIS D'AVENIR

### Engagement

« Je créerai 150 000 emplois d'avenir pour faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi et l'action des associations, en priorité dans les quartiers populaires » (*engagement n° 34 du programme*).

Créer 150 000 emplois d'avenir, en priorité pour les jeunes issus des quartiers difficiles. Ces emplois à temps plein, prévus pour une durée maximale de 5 ans, rémunérés au minimum au SMIC et financés à 75 % par l'État, renforceront essentiellement les capacités de l'Etat, des collectivités territoriales et des associations.

### Mise en œuvre

La loi portant création des emplois d'avenir a été adoptée le 26 octobre 2012. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2012.

Une première expérience professionnelle pour des jeunes âgés de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés). Un CDI, dans la majorité des cas. Un financement de l'État de 75 % du salaire brut du jeune à hauteur d'un Smic. Au total, 150 000 emplois seront créés (100 000 en 2013, 50 000 en 2014).

La montée en charge du dispositif est plutôt lente : selon Michel Sapin, 10 000 emplois d'avenir avaient été créés début mars 2013 (RMC, 4 mars 2013).

- Coût annoncé par l'équipe de campagne : 2 Mds€ par an.
- Estimation « Chiffrages-Déchiffrages 2012 » : 3,2 Mds€ par an (<http://www.chiffrages-dechiffrages2012.fr/propositions/hollande-creer-150-000-emplois-d-avenir>).
- Coût estimé par le Gouvernement : **1,5 Md€ par an.**

**Les emplois d'avenir ont été créés, pour un coût de 1,5 Md€ par an.  
L'atteinte de l'objectif de 150 000 emplois dans les délais n'est pas certaine.**



## IV - Emploi

### 4. Contrat de génération

## 500 000 CONTRATS DE GÉNÉRATION

### Engagement

« Je proposerai un contrat de génération pour permettre l'embauche par les entreprises, en contrat à durée indéterminée, de jeunes, accompagnés par un salarié plus expérimenté, qui sera ainsi maintenu dans l'emploi jusqu'à son départ à la retraite » (*engagement n° 33 du programme*).

Créer 500 000 contrats de génération sur le quinquennat : lorsqu'une entreprise s'engage à conserver un senior de plus de 55 ans jusqu'à ce qu'il obtienne une retraite à taux plein et recrute dans le même temps un jeune de moins de 25 ans en CDI, elle est exonérée de charges patronales à 1 SMIC sur l'emploi du jeune et de cotisations chômage jusqu'à 2 SMIC sur l'emploi du senior. Ces exonérations sont valables cinq ans.

### Mise en œuvre

La loi portant création du contrat de génération a été adoptée le 4 mars 2013. Elle est entrée en vigueur le 18 mars 2013.

Ce dispositif permet aux entreprises de moins de 300 salariés de bénéficier d'une aide financière de l'État de 4 000 € par an, pendant trois ans, dès lors qu'elles embauchent en CDI un salarié de moins de 26 ans tout en conservant un salarié de 57 ans ou plus. Au-delà du seuil de 50 salariés, l'aide est conditionnée à un accord ou un plan sur la situation des jeunes et des seniors dans l'entreprise. Les grandes entreprises (plus de 300 salariés) n'ont pas droit à cette aide mais doivent négocier avant le 30 septembre 2013 un accord fixant des engagements en faveur des jeunes, des seniors et de la transmission des compétences entre les générations. Faute de quoi, elles s'exposeront à des sanctions pécuniaires.

- Coût annoncé par l'équipe de campagne : 2,3 Mds€ par an.
- Estimation « Chiffrages-Déchiffrages 2012 » : 2,5 Mds€ par an (<http://www.chiffrages-dechiffrages2012.fr/propositions/hollande-creer-500-000-contrats-de-generation>).
- Coût estimé dans l'étude d'impact rattachée au projet de loi : **920 M€ par an.**

**Cette mesure a été mise en œuvre, pour un coût de 0,9 Md€ par an.  
L'objectif est fixé à 500 000 contrats de génération d'ici 2017.**



## IV - Emploi

### 5. Sécurisation de l'emploi

## ACCORD SUR LA SÉCURISATION DE L'EMPLOI

### Engagement

« Je mettrai en place, en concertation avec les partenaires sociaux, la sécurisation des parcours professionnels, pour que chaque salarié puisse se maintenir dans l'entreprise ou l'emploi et accéder à la formation professionnelle » (*engagement n° 35 du programme*).

### Mise en œuvre

La feuille de route de la concertation, remise aux partenaires sociaux le 7 septembre 2012, s'articule autour de quatre objectifs : lutter contre la précarité sur le marché du travail ; anticiper l'évolution de l'activité des entreprises ; soutenir le maintien dans l'emploi dans les entreprises en difficulté ; améliorer les procédures de licenciements collectifs. L'accord national interprofessionnel sur la sécurisation de l'emploi est signé le 11 janvier 2013. Le projet de loi le transposant a été adopté par l'Assemblée nationale le 24 avril et sera examiné en deuxième lecture par le Sénat le 14 mai.

Il prévoit notamment :

- l'encadrement des accords de maintien dans l'emploi ;
- des accords de mobilité interne négociée ;
- la réforme des procédures de licenciements collectifs ;
- la généralisation de la complémentaire santé à tous les salariés ;
- la représentation des salariés aux conseils d'administration ;
- des droits rechargeables à l'assurance chômage ;
- l'instauration d'un compte personnel de formation.

**Un accord sur la sécurisation de l'emploi  
a été conclu entre les partenaires sociaux.**



## IV - Emploi

### 6. Formation professionnelle

## RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

### Engagement

« Le financement de la formation sera concentré sur les publics les plus fragiles, les moins formés et les chômeurs » (*engagement n° 35 du programme*).

« Permettre qu'un chômeur sur deux se voie proposer une formation dans un délai de deux mois après la perte de son emploi » (*Discours à Blois, 4 mars 2013*).

### Mise en œuvre

François Hollande a annoncé le 4 mars 2013 l'organisation d'une concertation au printemps afin de présenter un projet de loi sur la formation professionnelle et l'apprentissage avant la fin de l'année. La feuille de route pourrait être remise aux partenaires sociaux après la conférence sociale de l'été.

La réforme aura pour but de réorienter les financements de la formation professionnelle vers les chômeurs et les salariés qui doivent affronter des mutations technologiques, et accélérer les délais dans lesquels les demandeurs d'emploi accèdent à la formation.

**La réforme de la formation professionnelle n'a pas encore été engagée.**

# V - Graphiques

## 1. Croissance

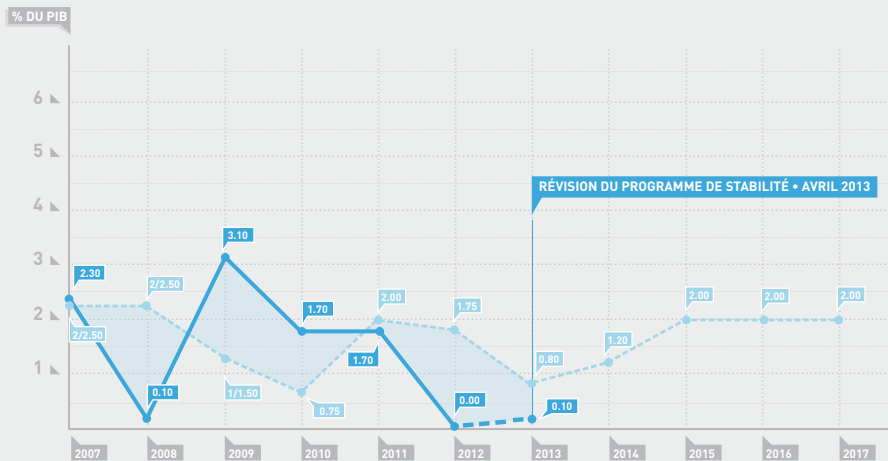
# 1

 INSTITUT  
MONTAIGNE


## CROISSANCE

--- TAUX DE CROISSANCE ATTENDU PAR LE GOUVERNEMENT  
(POUR 2007-2013, PROJETS DE LOI DE FINANCES ;  
POUR 2014-2017, PROGRAMME DE STABILITÉ)

— TAUX DE CROISSANCE RÉELLEMENT ATTEINT

 2007  
—  
2017


Sources : projets de loi de finances et documents annexés, programme de stabilité (avril 2013), INSEE.

# V - Graphiques

## 2. Dépenses publiques

2

INSTITUT  
MONTAIGNE

### DÉPENSES PUBLIQUES

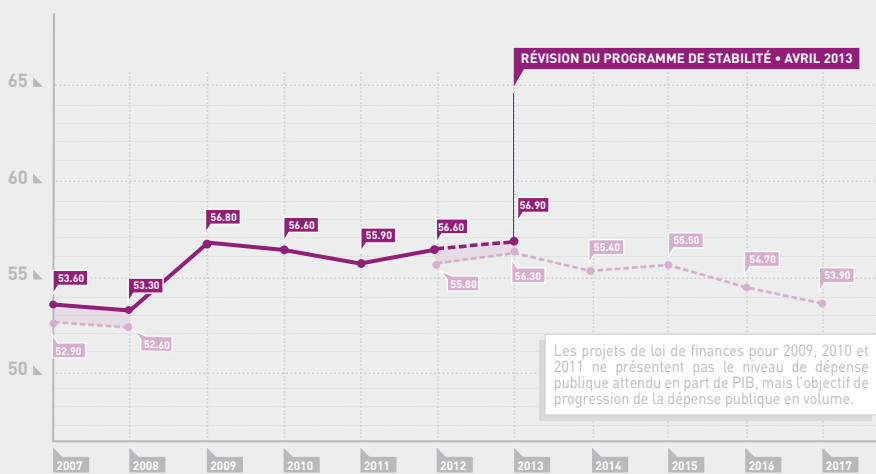
--- NIVEAU DE DÉPENSES PUBLIQUES PRÉVU PAR LE GOUVERNEMENT  
(POUR 2007-2013, PROJETS DE LOI DE FINANCES ;  
POUR 2014-2017, PROGRAMME DE STABILITÉ)

— NIVEAU DE DÉPENSES PUBLIQUES RÉELLEMENT ATTEINT

2007  
2017

Les dépenses publiques sont l'ensemble des dépenses réalisées par les administrations publiques.

% DU PIB



Sources : projets de loi de finances et documents annexés, programme de stabilité (avril 2013), INSEE.

# V - Graphiques

## 3. Prélèvements obligatoires

# 3

INSTITUT  
MONTAIGNE

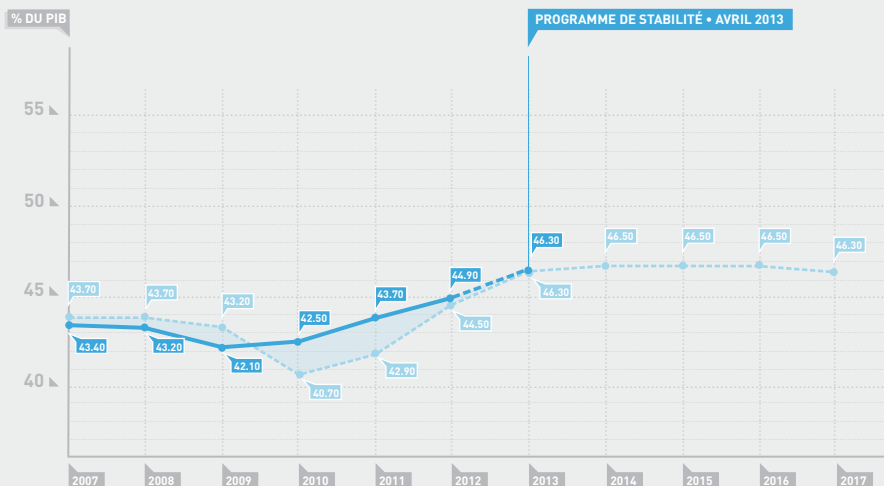


## PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES

- NIVEAU DE PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES PRÉVU PAR LE GOUVERNEMENT  
(POUR 2007-2013, PROJETS DE LOI DE FINANCES ;  
POUR 2014-2017, PROGRAMME DE STABILITÉ)
- NIVEAU DE PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES RÉELLEMENT ATTENT

2007  
2017

Les prélèvements obligatoires sont les impôts et les cotisations sociales effectives reçues par les administrations publiques et les institutions européennes.



Sources : projets de loi de finances et documents annexés, programme de stabilité (avril 2013), INSEE.

# V - Graphiques

## 4. Déficit public

# 4

INSTITUT  
MONTAIGNE



## DÉFICIT PUBLIC

Le déficit public est le solde annuel négatif entre les ressources et les dépenses de l'ensemble des administrations publiques.

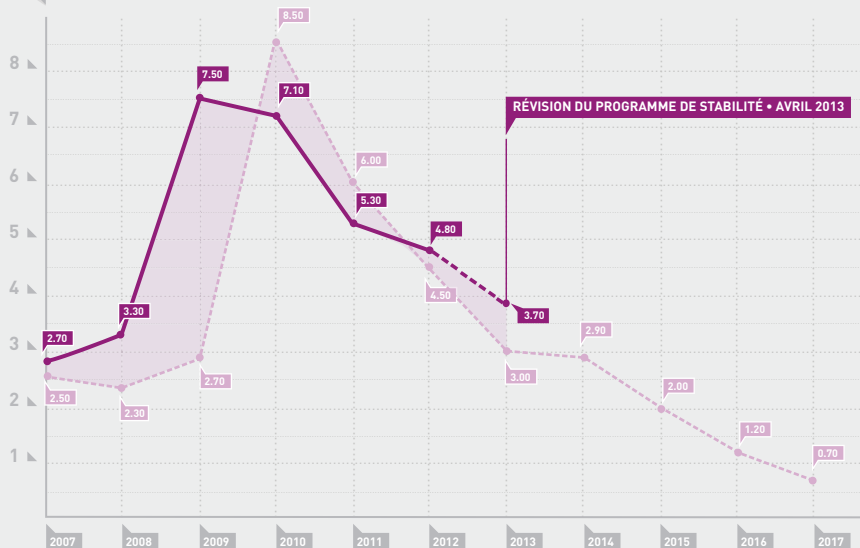
Le solde public notifié pour 2012 s'est établi à -98,2 milliards d'euros.

--- DÉFICIT PUBLIC PRÉVU PAR LE GOUVERNEMENT  
(POUR 2007-2013, PROJETS DE LOI DE FINANCES ;  
POUR 2014-2017, PROGRAMME DE STABILITÉ)

— DÉFICIT PUBLIC RÉELLEMENT ATTEINT

2007  
2017

% DU PIB



# V - Graphiques

## 5. Dette publique

# 5

INSTITUT  
MONTAIGNE

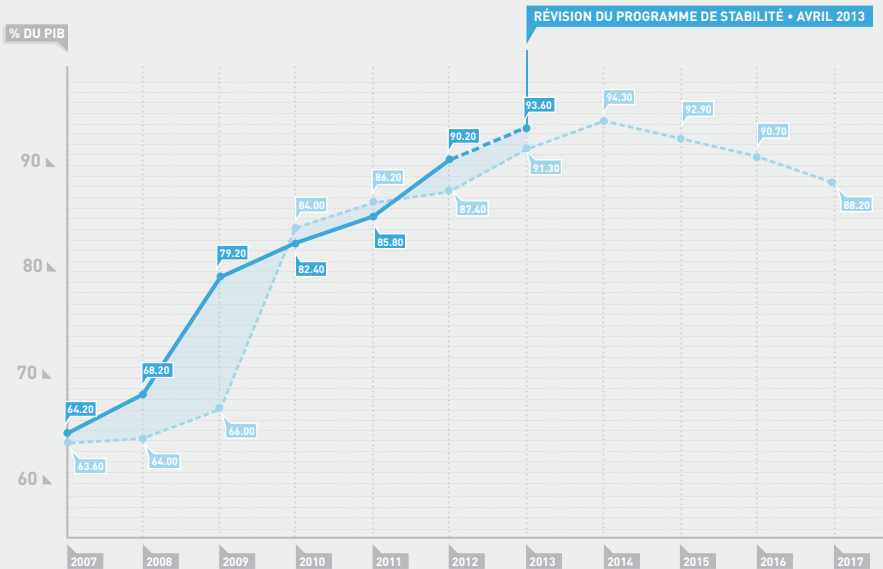


## DETTE PUBLIQUE

--- NIVEAU DE DETTE PUBLIQUE PRÉVU PAR LE GOUVERNEMENT  
(POUR 2007-2013, PROJETS DE LOI DE FINANCES ;  
POUR 2014-2017, PROGRAMME DE STABILITÉ)  
— NIVEAU DE DETTE PUBLIQUE RÉELLEMENT ATTEINT

2007  
2017

La dette publique est l'ensemble des dettes contractées par l'Etat, les collectivités territoriales et les organismes de Sécurité sociale.  
Fin 2012, elle s'élève à 1833,8 milliards d'euros.



Sources : projets de loi de finances et documents annexés, programme de stabilité (avril 2013), INSEE.

[www.institutmontaigne.org](http://www.institutmontaigne.org)  
01 58 18 39 29